



Communauté de Communes  
**D'ARTHEZ-DE-BÉARN**

JOURNAL D'INFORMATION

Communauté de Communes  
D'Arthez-de-Béarn

## Silence on ferme !

On ferme ou on y réfléchit : petites maternités, lignes de chemin de fer, Equipement, Poste, Banque de France, Gendarmerie, Police, lignes aériennes, Ecoles, Perceptions, mais aussi petits bistros et épiceries ou bouchers. On ferme au nom d'une meilleure et plus efficace gestion du service public. De gauche comme de droite on ferme. Ce n'est plus de l'aménagement du territoire mais plutôt du déménagement. Demain, autant dire aujourd'hui, il vaudra mieux habiter Toulouse que Pau, Pau qu'Orthez, Orthez qu'Arthez, Arthez que...

Demain 80 % des français vivront dans 20 % du territoire. Mieux vaut être citoyen en ville, grande, riche et en bonne santé, que petit provincial, dans une commune pauvre et en piètre santé économique. Bref une relégation au statut de français de seconde zone.

Au milieu de ce chambardement et cette déferlante libérale, il reste les élus dits de « proximité » qui rament et qui devront ramer encore plus. Seule solution serrer les coudes (d'où l'utilité de l'intercommunalité existante et à venir) et préserver le service au public mais aussi réfléchir collectivement à nos contradictions. Les mêmes qui veulent moins d'impôts veulent plus de services ou comme dit dans un récent sondage, 50 % des français souhaitent que leurs enfants embrassent une carrière de fonctionnaire. CQFD.

**Philippe GARCIA,**  
**Président de la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn**

### Sommaire :

- ◆ P.1 - EDITORIAL
- ◆ P.2 - LOGO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ECOLES  
SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VOIRIE
- ◆ P.3 - LOGEMENT  
ENVIRONNEMENT
- ◆ P.4 - PROSPECTIVE POUR L'AGRICULTURE  
PLIE
- ◆ FEUILLE VOLANTE :  
Festivités de la Communauté de Communes en 2003

## LOGO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans le prolongement du concours organisé auprès des écoles et du collège, la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn a fait appel à la société NB'COMMUNICATION de Billère pour réaliser, dans des formes graphiques plus abouties, un logo.

Le projet retenu, et que vous avez découvert en première page, devrait faciliter l'identification de la communauté par la représentation du futur siège. Les courbes croisées symbolisent à la fois l'aspect vallonné de notre territoire et la volonté de travailler en commun.

A noter que les idées des enfants ont permis aussi de définir un logo pour la commune d'Arthez-de-Béarn.

## ECOLES :

### Tableau des investissements aux écoles :

TRAVAUX DE RENOVATION		ACHAT D'EQUIPEMENTS	
ARGAGNON	26 210,84 €	ARGAGNON	635,79 €
ARTHEZ-DE-BEARN	7 662,05 €	ARTHEZ-DE-BEARN	7 592,27 €
BOUMOURT	3 149,05 €	BOUMOURT	1 139,92 €
CASTEIDE-CANDAU	979,52 €	CASTEIDE-CANDAU	1 143,75 €
CASTILLON	6 857,03 €	HAGETAUBIN	4 982,99 €
HAGETAUBIN	5 748,71 €		
LABEYRIE	5 212,06 €		
SAINT-MEDARD	546,99 €		
<b>Totaux</b>	<b>56 276,25 €</b>	<b>Totaux</b>	<b>15 494,72 €</b>

La Communauté de Communes a acheté un minibus pour le regroupement pédagogique intercommunal d'ARNOS, BOUMOURT, CASTILLON D'ARTHEZ et DOAZON pour un coût de 105 367,60 € TTC, en partie subventionné par le Conseil Général.

## SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Etat d'avancement des travaux :

Le gros-œuvre réalisé par la société SOBEM à Lacq est en grande partie terminé. Les travaux de charpente confiés à la Société PYRENEES CHARPENTE à Agos-Vidalos (65), pour la partie arrondie du toit, et à la Société LARRIEU Frères à Monfort (64) sont achevés. Les travaux de pose des menuiseries extérieure et intérieure, d'électricité, de plomberie sont en cours. L'ensemble des travaux devraient être achevés fin juin 2003.

A la fin du chantier une présentation de cette réalisation sera faite au public.

Les locaux seront entièrement aménagés pour être fonctionnels dès septembre.



## VOIRIE :

Au cours de l'année 2002, la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn a effectué les travaux suivants :

Epareuse.....58 900 €

Travaux de pelle.....60 339 €

Suite à l'intervention du contrôle de légalité de la Préfecture, il n'est plus possible à la Communauté de Communes d'intervenir dans ces deux domaines. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, ces charges incombent donc aux communes.

## LOGEMENT :

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes s'est associée à la Commune d'ARTHEZ-DE-BEARN et à l'Office Public Départemental d'H.L.M. des Pyrénées-Atlantiques afin de réaliser la construction de 10 logements individuels locatifs sur le terrain Poumata, à ARTHEZ-DE-BEARN.

La Commune d'ARTHEZ-DE-BEARN s'est engagée à céder gratuitement le terrain d'une valeur de 45 000 € et à aménager la voirie d'accès à ce lotissement pour un coût de 30 000 €.

La Communauté de Communes est chargée de réaliser les travaux de viabilisation des terrains: voirie intérieure du lotissement, génie civil des réseaux et éclairage public. Le coût de ces travaux s'élève à 128 395 €. Elle participe également au financement des logements construits à concurrence de 3 % de leur prix de revient. Cela représente pour la communauté 25 059 €. Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques versera une participation de 2 % des travaux de construction et donnera sa caution à l'O.P.D.H.L.M. pour les prêts réalisés par cet établissement public. L'Etat et le Conseil Régional d'Aquitaine participeront également au financement de cette opération. Le prix de revient prévisionnel de construction des pavillons s'élève à 835 288 €.



## ENVIRONNEMENT :

### Collecte des déchets toxiques dans les petites entreprises :

La Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn, en partenariat avec les Communautés de Communes de Lacq, Lagor et Monein, avec le soutien technique et financier de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn, la Chambre des Métiers 64, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Conseil Régional d'Aquitaine, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Adour Garonne a mis en place une collecte des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD) dans les petites et moyennes entreprises.

#### ***Que sont les DTQD ?***

Les Déchets Toxiques en Quantités Dispersées se définissent comme des déchets industriels spéciaux détenus en petits volumes par des producteurs dispersés : les petites et moyennes entreprises, les artisans, les commerçants. Ils nécessitent la mise en place d'un service de collecte spécifique des autres modes de collecte des déchets. Quelques exemples : peintures, vernis, colles, pots souillés, chiffons imbibés, produits chimiques, phytosanitaire, solvants,...

#### ***Pourquoi une telle opération ? Trois raisons essentielles :***

- Les fermetures en cours des décharges à tous les produits toxiques.
- Une réglementation draconienne sur le mode de collecte et d'élimination de ces produits dangereux : le producteur de déchets en est responsable jusqu'à son élimination.
- Une mutualisation des coûts d'élimination afin d'optimiser le service.

#### ***Quels avantages d'un tel service ?***

- Optimisation des coûts et bénéfice d'un service de collecte en porte à porte.
- Responsabilisation quant au respect de l'environnement.
- Respect des réglementations sur les déchets des entreprises.

Une plaquette a été envoyée à tous les commerces, les entreprises, et à tous les artisans de la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn en décembre dernier. Une dizaine d'entreprises a déjà contacté le collecteur pour un service et un conseil technique.

Vous êtes entrepreneur, artisan, commerçant et vous voulez plus de renseignements sur l'opération ? Vous êtes intéressé mais ne savez que faire de vos déchets ? Vous voulez connaître les prix et les avantages du service ? Vous pouvez contacter notre reprenneur l'entreprise BOUCOU, au 0 800 501 161 qui vous conseillera, ou l'agent d'environnement de la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn au 05.59.67.78.68. Une plaquette sera envoyée prochainement à toutes les PME-PMI et aux artisans des quatre intercommunalités. Adhérer à ce système est une solution efficace et économique pour l'élimination des déchets toxiques des entreprises.

# PROSPECTIVE POUR L'AGRICULTURE :

Durant l'hiver 2001/2002, les Communautés de Communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq et de Lagor ont initié une réflexion prospective sur le thème « Quelle agriculture sur les Communautés de Communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq et de Lagor à l'horizon 2015 ».

Un groupe de prospective d'une vingtaine de personnes : agriculteurs, élus communaux, responsables d'associations, animé par deux consultants de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques a développé durant 6 réunions cette réflexion.

● **Aujourd'hui, les problématiques en cours... Pour demain, des évolutions qui se dessinent...**

Le groupe de réflexion a identifié successivement des questions qui se posent et les enjeux qui en découlent.

Ceux-ci ont été synthétisés en problématiques faisant apparaître des évolutions plus ou moins fortes à long terme. Le groupe de réflexion a mis en avant 4 scénarios pour 2015

1) Une agriculture ouverte aux consommateurs. Au-delà de la production de matières premières, en particulier dans les zones de coteaux, les activités agricoles se diversifient vers l'accueil en milieu rural et la vente de produits du terroir. Les collectivités locales accompagnent ce développement en favorisant la mise en réseau des acteurs et en apportant un soutien logistique. L'implantation d'une plate-forme agro-alimentaire spécialisée dans la préparation de plats cuisinés et repas chauds pourrait offrir de nouveaux débouchés aux produits locaux sous signes officiels de qualité.

2) Une agriculture viable centrée sur la production. Les agriculteurs sont centrés sur la production viable et organisée de matières premières. Ils intègrent dans leurs pratiques et leurs choix d'orientation les évolutions du contexte économique et les attentes de la société. L'utilisation de l'espace est organisée dans le cadre de la loi SRU et prend en compte les besoins de l'agriculture.

3) Contractualisation entre agriculture et collectivités locales. Les collectivités locales sont partenaires de la profession agricole pour organiser l'approvisionnement de la restauration collective du territoire en produits locaux. Elles favorisent également les activités d'accueil et la vente directe de produits du terroir au travers de la promotion du territoire et de la mise à disposition de locaux d'exposition et de vente. L'entretien de l'espace, l'intégration paysagère des abords d'exploitation et des sites remarquables, la réhabilitation du bâti agricole sont encouragés financièrement. Les agriculteurs s'intègrent dans des projets collectifs intéressant l'ensemble de la population.

4) Agriculture patrimoniale, activité secondaire. Dans ce 4<sup>ème</sup> scénario l'approche patrimoniale est privilégiée dans la mesure où le foncier est considéré davantage comme un capital que comme un outil de travail. Le métier d'agriculteur n'étant plus attrayant ; la pluriactivité se développe. L'activité agricole est essentiellement concentrée sur les bonnes terres.

Ce travail se poursuit durant l'hiver 2002/2003 avec l'émergence de projets collectifs dans 4 groupes thématiques :

- **Groupe 1 :** Les composantes du revenu agricole  
La création de la valeur ajoutée  
La transformation, consommation des produits localement
- **Groupe 2 :** Les successions, les installations, la pluriactivité  
La transmission du foncier  
Les conditions de travail et la main d'œuvre  
Le métier d'agriculteur et son image
- **Groupe 3 :** Les possibilités de diversification et les conditions de sa réussite  
Le tourisme rural
- **Groupe 4 :** L'utilisation de l'espace rural, son aménagement  
L'entretien de l'espace, l'eau et les paysages

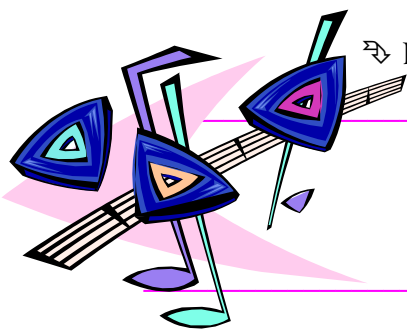
## PLAN LOCAL pour l'INSERTION et l'EMPLOI : (PLIE)

La Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn s'associe à celles de Lacq, Lagor et Monein pour financer (2 000 €), le dispositif du PLIE. L'objectif de cette structure est de permettre aux personnes éloignées du marché de l'emploi de reprendre une activité durable. Le PLIE propose de rapprocher efficacement des entreprises des demandeurs d'emploi par l'intermédiaire d'actions de formation, d'adaptation et par un accompagnement du parcours d'insertion. Actuellement, quinze personnes du territoire de la Communauté de Communes d'Arthez-de-Béarn bénéficient des services de cette structure.

# LES FESTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES EN 2003

## **ARGAGNON**

- ☞ Vide Grenier samedi 17 et dimanche 18 mai
- ☞ Fête de l'École samedi 21 juin
- ☞ Fêtes locales vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 août



## **ARNOS**

- ☞ Fêtes locales vendredi 15 août

## **ARTHEZ-DE-BEARN**

### **MARS**

- ☞ Samedi 29 : Les Enrobés

### **AVRIL**

- ☞ Samedi 19 : Vente de pâtisseries Croix Rouge

### **MAI**

- ☞ Samedi 10 : Challenge Jean CERE
- ☞ Vendredi 30, samedi 31, dimanche 1<sup>er</sup> juin : Fêtes de N'Haux
- ☞ Samedi 31 : Fête du F.C.A.



### **JUIN**

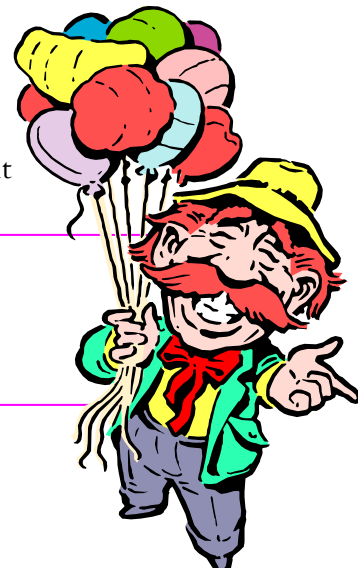
- ☞ Samedi 14 : Fête des Ecoles Publiques
- ☞ Vendredi 20 : Fête de la Musique
- ☞ Samedi 21, dimanche 22 : Fêtes du Bergoué
- ☞ Samedi 29 : Kermesse école Saint-Joseph

### **AOÛT**

- ☞ Vendredi 15 : Concert du Groupe Nadau
- ☞ Vendredi 22, samedi 23, dimanche 24 : Fêtes locales

### **SEPTEMBRE**

- ☞ Samedi 20 : Les enrobés

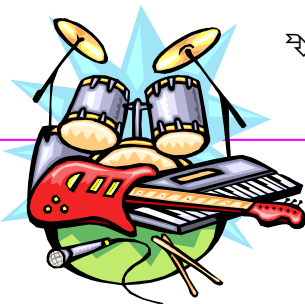


## **BOUMOURT**

- ☞ Fêtes Locales en Juillet

## **DOAZON**

- ☞ Fêtes Locales en novembre



## **CASTEIDE-CANDAU**

- ☞ Fêtes Locales : vendredi 12, samedi 13, dimanche 14 septembre

## **HAGETAUBIN**

- ☞ Repas A.C.C.A. le 29 mars
- ☞ Repas Gascon le 10 mai à 21 h

## **LABEYRIE**

- ☞ Fêtes Locales : vendredi 5, samedi 6, dimanche 7 septembre

## **MESPLEDE**

- ☞ Fêtes Locales : vendredi 11, samedi 12, dimanche 13 juillet



## **LACADEE**

- ☞ Fêtes Locales : vendredi 6, samedi 7, dimanche 8 juin

## **SAINT-MEDARD**

- ☞ Fêtes Locales : vendredi 27, samedi 28, dimanche 29 juin